

***Les villes algériennes, des leviers essentiels pour le développement économique national. Regard croisé sur leurs atouts et contraintes***

***Algerian cities, essential levers for national economic development. A look at their strengths and constraints***

**LAICHE Mohamed <sup>1\*</sup>**

<sup>1</sup> Université Mouloud MAMMERY Tizi-Ouzou (Algérie),  
mohamed.laiche@ummto.dz

*Date de réception: 29/09/2022 Date d'acceptation:12/11/2022 date de publication: 31/12/2022*

**Résumé :**

Cet article se propose, à travers le cas des villes algériennes, d'engager une réflexion sur la capacité de ces dernières à être des leviers pour le développement économique national. L'objet de cette contribution est de porter un regard croisé sur les atouts et contraintes des villes algériennes en vue de poser quelques jalons d'une réflexion sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'édification d'une politique économique performante et diversifiée capable de réduire le degré de vulnérabilité de l'économie du pays dépendante d'une seule ressource, les hydrocarbures.

**Mots clés:** Villes algériennes, Economie d'agglomération, Développement Economique, Attractivité, Environnement institutionnel.

**Classification JEL :** O18, P25, R19.

**Abstract:**

This article proposes, through the case of Algerian cities, to initiate a reflection on the capacity of the latter to be levers for national economic development. The purpose of this contribution is to take a look at the strengths and constraints of Algerian cities in order to lay down some milestones for a reflection on the role they can play in the construction of an efficient and diversified economic policy. able to reduce the degree of vulnerability of the country's economy dependent on a single resource, hydrocarbons.

**Keywords:** Algerian cities, Agglomeration economy, Economic development, Attractiveness, Institutional environment.

**Classification Jel Codes :** O18, P25, R19.

---

**\*Corresponding author: LAICHE Mohamed**

## **1. Introduction :**

Le développement urbain est devenu l'un des enjeux majeurs de ce troisième millénaire au cours duquel la population urbaine devrait devenir majoritaire (Nations Unies – Estimations 2007)

Désormais, l'urbanisation est un fait massif et la ville cristallise les débats que ce soit sur le plan du développement économique, sur celui de la protection de l'environnement, de la question du devenir urbain...ou vis-à-vis d'autres problématiques non moindres dans lesquelles la ville est selon les cas acteur, objet, champ disciplinaire ou opérationnel...

Au registre du développement économique, beaucoup d'auteurs le considèrent comme étant l'apanage des villes, bien évidemment sans être les seules, d'autres éléments y participent (BAIROCH, 1985, JACOBS, 1992, FUJITA et THISSE, 2003).

Au plan théorique, la mise en évidence du lien entre la ville et le développement économique s'avère délicat. En effet, il n'est pas aisé pour la théorie économique d'expliquer de manière tranchée la relation entre la ville et la croissance - ou le développement - économique.

Sur le plan empirique, deux constats antinomiques sont établis par la communauté scientifique. Le premier concerne les villes des pays développés où le lien entre la ville et le développement économique est fortement prononcé. Le second quant à lui concerne les villes des pays en voie de développement, et formule le postulat de la « déconnexion » de ces dernières vis-à-vis du développement économique. Ainsi, « les villes seraient prédatrices du développement national ; exploiteraient les campagnes, les maintenant dans un sous-développement durable ; abriteraient un secteur informel sous-productif et illégal et enfin seraient elles-mêmes économiquement irrationnelles, souffrant d'énormes dysfonctionnements internes » (YATTA, 2003, p.42).

Bien que les raisons avancées pour expliquer le manque de productivité urbaine dans les pays en voie de développement soient multiples, celles qui mettent en avant le sous-investissement et la faiblesse de la qualité institutionnelle reviennent d'une manière récurrente dans la plupart des travaux consacrés à ces villes.

En Algérie, le fait urbain est devenu ubiquiste, il a gagné les montagnes, les steppes et le Sahara. (COTE et autres, 1997, p.211). Le réseau urbain formé à l'origine par les villes coloniales s'est étoffé, tant par la promotion administrative d'anciens bourgs coloniaux que par l'affirmation de villes nouvelles, même s'il demeure toujours dominé par les quatre agglomérations importantes que sont Alger, Oran, Annaba et Constantine.

L'objet de cet article consiste à établir un bilan, certes non exhaustif, des atouts et des handicaps des villes algériennes en vue de mettre en relief les éléments susceptibles d'accroître leur capacité à constituer un facteur majeur de développement économique et ceux qui l'en empêcheraient.... C'est dans ce sens que nous formulons la problématique suivante :

### **Problématique**

**Les villes algériennes peuvent –elles être des leviers pour le développement économique du pays ?**

Les hypothèses de travail qui sous-tendent cette recherche sont les suivantes :

### **Hypothèse n°1**

Au-delà du lien ambigu entre la ville et le développement économique, notamment dans les pays en voie de développement (BAIROCH, 1985), nous considérons que les villes algériennes disposent des atouts leurs permettant la création d'emplois et des richesses pouvant participer activement à l'effort de développement national.

---

**Hypothèse n°2**

Bien que la gouvernance urbaine suscite beaucoup de controverses dans le champ académique (LEGALES, 1995, KUBLER, 2013), nous pensons que la réussite de l'action publique est liée aux modes de coordination entre l'Etat et les autres acteurs urbains (collectivités locales, Elus, société civile, le secteur privé...).

**Objectif de recherche**

L'objectif principal de cette recherche est, après avoir identifié le potentiel de ressources et les faiblesses des villes algériennes, de poser quelques jalons de base d'une réflexion sur le rôle que peuvent jouer les villes algériennes dans l'édification d'une politique économique diversifiée, et susceptible de réduire la dépendance accrue de l'économie nationale vis-à-vis des hydrocarbures.

**Cadre méthodologique**

Notre travail a été élaboré à partir d'une revue de la littérature, visant à identifier sur le plan théorique les liens entre la ville et le développement économique, et sur l'analyse des documents administratifs complétés par des travaux scientifiques réalisés sur les villes algériennes.

A partir de notre analyse théorique, nous identifions les principaux atouts et obstacles des villes algériennes et nous les regroupons dans une série d'indicateurs que nous organisons selon trois grands axes :

- La concentration des populations et des activités économiques dans les villes permet, d'un côté, aux différents agents économiques par le biais de leurs interactions, de donner naissance à ce qui est appelé communément les externalités positives ; ces dernières contribuent d'une manière significative à l'accroissement de la productivité des entreprises et par ricochet à plus de croissance économique. De l'autre côté, cette concentration entraîne des externalités négatives à l'image de la flambée des valeurs foncières qui soulève des problèmes liés à la marginalisation de certaines catégories de population voire même des quartiers entiers, le

développement du secteur informel, les problèmes environnementaux ...etc.

- L'existence d'un bon cadre de vie adéquat constitue un puissant facteur d'attraction et de concentration des populations, des entreprises et des capitaux. De ce fait, les différentes infrastructures et les grands équipements urbains représentent des opportunités pour l'enclenchement de dynamiques de croissance et de développement pour les espaces qui les accueillent.
- Un haut niveau de qualité institutionnelle permettrait à la ville, par la mobilisation des forces vives de la société civile, non seulement de mieux s'adapter aux nouvelles réalités urbaines mais également d'apporter des réponses aux défis auxquels elle est confrontée d'une part, et aux impératifs de croissance et de développement économique, d'autre part.

## **2. Quelques éléments de littérature...**

Les villes ont toujours été considérées par les chercheurs comme étant des foyers d'idées, d'innovation, de productivité, de croissance voire même de développement économique. Pour P.BAIROCH (1985, p. 639), « il est extrêmement improbable que l'écriture et les innovations techniques importantes aient pu naître et surtout se maintenir dans le cadre purement rural ». Dans le même registre, M. FUJITA et J-F. THISSE (2003, p.481) estiment que « Les villes peuvent ainsi être considérées comme les principales institutions sociales au sein desquelles des innovations technologiques et sociales se développent au travers d'interactions marchandes et non marchandes ». Toujours dans le même sens, M. POLESE considère que les villes sont des lieux privilégiés pour assurer la croissance et la prospérité, même si le statut de ville n'explique pas tout. Cet auteur, dans ses travaux empiriques sur la relation entre agglomération (ville) et croissance du PIB par habitant et également sur l'importance de la taille urbaine dans l'explication des variations urbaines du PIB par habitant, signale : « (...) c'est dans les villes que se déroule de plus en plus l'activité économique ; précisément parce que les biens et les services en croissance sont sensibles aux économies d'agglomération. La présence de villes bien gérées – transports urbain, assainissement,

habitat, ordre public, pour ne nommer que quelques exemples des domaines touchés – fait partie des conditions essentielles au bon fonctionnement d'une économie moderne. Mais, tout aussi essentiels sont la présence d'un Etat de droit, une saine gestion macro-économique et un environnement institutionnel favorable au développement, sans lesquels les limites de ce que la ville (ou l'agglomération) seule peut générer comme richesse seront rapidement atteintes ». (BOURDEAU-LEPAGE et autres, 2012, pp.78-79).

De manière générale, les auteurs travaillant sur le lien entre la ville et la croissance/développement, fédérés au sein de cette - relativement nouvelle - discipline qu'est « l'économie urbaine », fondent leurs analyses sur l'existence de multiples formes d'externalités connues sous le vocable « d'économies d'agglomération ». Ces avantages<sup>i</sup> procurent à l'entreprise des gains de productivité et des salaires plus élevés.

Notons cependant que durant ces dernières décennies, le caractère dynamique de ces économies d'agglomération a été souligné par un nombre croissant de travaux scientifiques qui mettent en relief l'importance du capital humain dans le développement industriel et la croissance économique des villes. En effet, ce capital humain, qui s'accumule en ville, dispose des aptitudes, des savoirs communs et/ou diverses et des expériences accumulées permettant d'accroître l'efficacité des facteurs de production.

A. JACOBS (1992, pp.71-85), confortée par les travaux de R. LUCAS<sup>ii</sup>, considère que le moteur du développement se trouve dans les villes. Même si une ville ne suffit pas pour connaître le développement, il est nécessaire de passer par un bon niveau d'urbanisation pour se développer. Cette auteure considère que les villes qui se développent et construisent leur prospérité sur la diversification de leurs activités économiques. Dans le même sens que J. JACOBS, E. GLAESER (1996, 2011) met en évidence l'importance de la densité urbaine dans la créativité, l'innovation et le dynamisme

économique et le rôle déterminant de l'éducation et du système éducatif dans le succès des villes.

Enfin, nous terminons ce petit tour d'horizon par les thèses de R. FLORIDA, qui ont suscité beaucoup de controverses, sur les villes créatives ; certains chercheurs lui ont reproché d'avoir formulé les anciennes idées, notamment en réinterprétant la notion du capital humain (TREMBLAY et autres, 2006, pp.285-301); d'autres par contre, soulignent la naissance d'une théorie originale, susceptible de révolutionner la manière de voir le développement urbain (TREMBLAY et autres, 2006, pp.325 - 349).

R. FLORIDA (2005) fonde sa théorie sur l'idée suivante : il ne suffit pas, désormais, d'attirer les activités économiques pour favoriser le développement, mais d'attirer les individus créatifs qui, par un effet d'entraînement, favorisent le développement des activités économiques. La théorie de Richard FLORIDA se décline sur les 3 T (Talents, Tolérances, Technologies) (FLORIDA, 2005) <sup>iii</sup> :

- La génération d'idées nouvelles, compétence centrale dans l'économie de la connaissance, est conduite par une « classe créative », regroupant les individus qui mobilisent la créativité dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.
- La présence de créatifs (talents) est le principal moteur de la croissance économique.
- Les créatifs sont sensibles à certaines aménités urbaines, favorisant la tolérance et l'ouverture : le people's climate.

La thèse de R. FLORIDA, en dépit de nombreuses critiques émises à son endroit, a rapidement trouvé des échos favorables dans le monde politique (notamment des dirigeants municipaux) et professionnels du développement économique. En effet, la mise en place de politiques d'attractivité des villes qui prennent en considération les trois critères cités plus haut ou qui tiennent compte seulement des critères où les villes se considéraient comme étant faible , est adoptée par un nombre considérable de villes. Des

exemples d'application ont été recensés notamment dans des villes d'Amérique du Nord : Baltimore, Memphis, Michigan, Toronto...

## **2. Les villes algériennes : Un potentiel de ressources non négligeable à mobiliser...**

De par leur concentration en hommes, des activités et des infrastructures, les villes algériennes peuvent constituer des sources importantes d'économies d'agglomération. Ces dernières contribuent d'une manière significative à l'accroissement de la productivité des entreprises mais également à plus d'efficacité économique. Elles proviennent des différents mécanismes qui se résument aux effets :

- de taille permettant des marchés plus vastes et plus avantageux pour les entreprises et les consommateurs ;
- du débordement du savoir (knowledge spillovers) résultant d'un milieu riche en entreprises diversifiées et en capital humain ;
- de gains à réaliser dans la présence d'équipements et infrastructures modernes.

Dans le cadre cet article, il ne s'agira pas d'analyser dans le détail tout le potentiel des villes algériennes, mais d'insister sur les éléments qui, à notre sens, peuvent aider à enclencher un processus de croissance voire de développement économique.

### **2.1 Un réseau urbain en position de structurer l'espace économique national**

Dès l'indépendance de l'Algérie, les pouvoirs publics se sont attelés au remodelage d'une trame urbaine exclusivement dépendante des relations avec l'ancienne métropole. Avec plus des deux-tiers des citoyens vivant dans les villes littorales, sièges de plus de 90% de l'activité industrielle, seules Constantine et Tlemcen, vieilles cités commerciales et artisanales avaient gardé un rôle notable en dehors du littoral (FONTAINE, 2012).

Ce remodelage s'est appuyé principalement sur trois (03) volets à savoir la création de zones industrielles, la promotion administrative et la programmation de « grilles d'équipement ». Selon l'Office

National des Statistiques (O.N.S), cette stratégie a ainsi permis au réseau urbain algérien de passer de 41 unités de plus de 20.000 habitants en 1966 à 279 en 2008. La hiérarchie des métropoles urbaines<sup>iv</sup>, constituée d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba reste stable, mais leurs poids dans la trame urbaine tendent à baisser avec la poussée des villes de l'intérieur (Adrar, Batna, Djelfa, Sétif, ...). Cela se constate à travers le nombre de villes moyennes de 50 000 à 100 000 habitants qui s'est multiplié par 6 entre 1966 et 2008, passant de 10 à 47 villes. Le nombre de villes de moins de 20 000 habitants en 2008 est de 524 villes représentant près de 70 % du réseau urbain. Notons cependant qu'Alger, avec ses 2,4 millions d'habitants qui dépasse actuellement les 3 millions selon nos estimations, se détache nettement des trois autres grandes villes et qu'elle se présente comme une ville primatale. Les indicateurs de primatie (indice de Jefferson et indice de Stewart)<sup>v</sup> enregistrent ainsi à partir de 2008 des augmentations signifiant une plus grande dynamique de développement de la ville d'Alger par rapport aux autres villes du pays de rang immédiatement inférieur comme le montre le tableau N°1 ci-après.

**Tableau N° 01 : Evolution des Indices de Primatie**

Rang	Villes	Pop. 1966	Pop. 1977	Pop. 1987	Pop. 1998	Pop. 2008	Estimation Pop.2020
1	Alger	943551	135386	1507241	1569870	2364230	3027346
2	Oran	327807	495462	628558	705335	803329	1028645
3	Constantine	245621	345566	440842	465021	448028	573690
4	Annaba	162383	249353	305526	352523	342703	438823
<b>Indice de Jefferson</b>		2,88	2,73	2,4	2,22	2,94	2,94
<b>Indice de Stewart</b>		1,28	1,24	1,09	1,03	1,48	1,48
Part d'Alger dans l'Urbain		25,0%	20,3%	13,2%	9,3%	10,5%	10,5%

**Source :** O.N.S 2008. Nos estimations pour l'année 2020 ont été effectuées sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 1,92% représentant la moyenne des taux d'accroissement produits par l'ONS de la période allant de 2008 à 2020.

En somme, le réseau urbain algérien se caractérise par une pyramide à base large confortée par les petites villes de moins de 20 000 habitants et un sommet très étroit structuré autour « d'une

métropole nationale [Alger] qui en est la tête incontestée et incontestable et de trois métropoles régionales au fonctionnement différencié : [Oran, Constantine et Annaba]» (FONTAINE, 2012).

Cette pyramide offre un avantage certain si les villes de la base et celles du sommet sont liées par la logique de développement économique qui doit être le centre de leurs préoccupations. De ce fait, les petites villes devraient être supplantées par les agglomérations de rang supérieur, considérées comme naturellement les plus fondées à encadrer et contrôler les territoires. L'objectif est de parvenir à mettre en synergie les sous-ensembles de la hiérarchie urbaine nationale en mettant en valeur les potentialités de chaque ville (le patrimoine culture, l'événementiel, les loisirs et autres) afin de structurer l'économie nationale en une économie forte, productive et diversifiée. En effet, les villes du sommet de la pyramide, grâce à leur taille et à leurs diverses fonctions, peuvent former un potentiel de ressources qui, par ses effets multiplicateur, peut offrir à ces villes une base économique pouvant leur assurer une intégration active à la mondialisation. C'est dans ce sens que P.H. DERYCKE souligne : « A partir d'un certain stade, les villes produisent suffisamment de « diversité » pour devenir des métropoles dont le développement devient auto-entretenu et cumulatif à travers des mécanismes de diversification et de sélection des activités, fonctions et secteurs les plus entraînants » (LACOUR et autres, 1999, p.3).

En effet, les avantages économiques liés à la concentration des populations, conjugués à la présence d'activités motrices et diversifiées à l'instar des appareils de formation, des laboratoires de recherches, d'une main d'œuvre qualifiée, des services aux entreprises ... etc., font que les grandes villes offrent des profondeurs qui permettent l'émergence des économies d'agglomération, considérées comme instruments d'une caractérisation des métropoles en tant qu'incubateurs de la croissance et de l'innovation (LACOUR et autres, 2005, p.114). Néanmoins, une analyse approfondie permettra de dégager les points forts et les points faibles de ces villes. L'objectif est de chercher à conjuguer leurs atouts autour d'une ou

deux villes pour pouvoir peser sur la scène internationale, car il faut avoir à l'esprit qu'une métropole régionale ne sera pas forcément une métropole internationale. Faire cavalier seul est une démarche qui risque de réduire à rien les efforts de chacune.

La base de la pyramide constituée de petites villes, dotées d'un niveau d'équipement et de services publics appréciable, peut jouer un rôle de base arrière de la compétitivité de tout le territoire national. N'est-il pas nécessaire de signaler que les systèmes productifs localisés sont recensés dans les petites villes ? En effet, les petites villes algériennes, promues chefs-lieux de communes ou de « dairates » dont l'objectif était de réduire les disparités spatiales irritées essentiellement de la colonisation et du modèle d'industrialisation mis en œuvre après l'indépendance, possédant actuellement des fonctions urbaines, peuvent s'avérer des lieux d'émergence des dynamiques économiques territoriales. Celles –ci profitent souvent de la présence des marchés desservant leurs arrières pays et stimulés par des ressources et savoirs faire artisanaux locaux et des dynamiques organisationnelles appropriées.

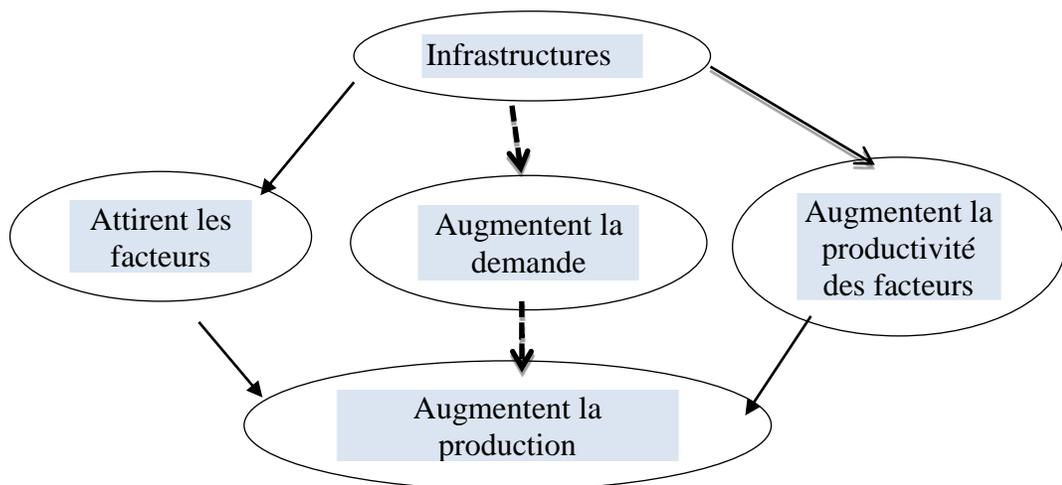
Bien entendu, les villes moyennes constituant « les poteaux de la pyramide » peuvent, grâce à leurs fonctions d'intermédiation, assurer le relais entre l'espace rural et les petites agglomérations, d'une part, et les grandes agglomérations, d'autre part (KASDLLAH, 2013).

La finalité étant qu'il faut agir sur l'ensemble de la pyramide ; chacun de ces niveaux peut être appréhendé à partir de ses propres logiques pour établir une relation entre les villes du sommet de la hiérarchie urbaine, recelant plus d'atout pouvant les insérer dans les processus de métropolisation et de globalisation, et les petites villes pouvant donner naissance à d'autres types de développement locaux à l'instar des systèmes productifs locaux. C'est dans ce sens que C.LACOUR, utilise le néologisme de métroruralisation qui tend à signifier que les villes moyennes, de petites villes en milieu rural ou néo-rural peuvent tenir des places éminentes de par l'intelligence, la

créativité et le potentiel d'innovation dont elles seraient porteuses (AUGUSTIN et autres,2010).

## 2.2. L'environnement infrastructural, un atout à mettre en valeur dans des politiques d'attractivité des territoires

En plus des facteurs de production classiques (capital et travail), la théorie économique contemporaine considère les infrastructures et les services publics comme facteurs explicatifs de la production et de la productivité d'un territoire comme le montre la figure ci-après :



—> Effets directs

- -> Effets indirects

Source : (YATTA, 2006, p. 220).

La politique économique algérienne des années soixante- dix axée sur l'industrialisation a permis la mise en place d'une armature industrielle et d'infrastructures de transports, lesquelles se sont étoffées depuis le début des années 2000 grâce aux nombreux projets d'investissements dont a bénéficié, à la faveur de l'embellie financière traversée par le pays, la plupart des villes du pays (Aéroports, tramways, métro, voies ferrées, universités, hôpitaux, logements, téléphériques, autoroutes, grands projets urbains ...)vi. En effet, ces infrastructures, considérées comme des vecteurs de

valorisation des espaces géographiques qui les accueillent, mais aussi comme condition sine qua none à l'émergence des économies d'agglomération, représentent des opportunités pour l'enclenchement de dynamiques de croissance et de développement pour les villes algériennes. A titre d'exemple, rien que pour les infrastructures aéroportuaires, selon S. ALIJANI et L. FRANK, l'aéroport d'Ottawa a créé près de 4000 emplois directs dans l'agglomération d'Ottawa-Gatineau entre 2006 et 2009 (ALIJANI, FRANK, 2011) . De même, un rapport d'activité de sept grands aéroports de France évalue leurs retombées économiques à plus de 14 milliards d'euros entre 2007 et 2009.

S'agissant des équipements, ou du moins pour les plus importants d'entre eux, leur participation à l'insertion des villes dans des dynamiques dépassant les territoires régionaux et nationaux est souvent mise en évidence par de nombreux chercheurs. Faut-il rappeler qu'au début des années 1980, lorsque les dirigeants de Hong Kong ont décidé de faire de cette ville une métropole mondiale, c'est l'option de la réalisation de grands projets d'infrastructures qui a été adoptée. De fait, les exemples ne manquent pas quant au rôle primordial joué par les infrastructures dans la construction métropolitaine (SIINO et autres, 2004):

En somme, les différentes infrastructures, achevées ou en cours de réalisation, peuvent contribuer en présence d'un environnement institutionnel favorable, au développement économique à travers les mécanismes suivants :

- Le stock d'infrastructures a pour effet d'attirer davantage d'autres facteurs de production (politiques d'attractivités des villes) ;
- Le stock d'infrastructures permet d'accroître la productivité des facteurs de production à travers une meilleure combinaison de ces derniers sans augmentation de la quantité du travail et du capital (la théorie des économies d'agglomération) ;

- Le stock d'infrastructures permet, en se référant à la théorie keynésienne, de relancer la demande des biens de consommation et d'équipement, ce qui entraîne une augmentation de la production et par voie de conséquence de la croissance.

### **3. Les principales contraintes des villes algériennes face à la prise en charge des opportunités de développement économique**

Contrairement aux externalités positives qui s'intéressent aux mécanismes de captation et d'accumulation des ressources résultant des interactions de toutes sortes générées par la ville, les externalités négatives découlent des déséconomies liées aux conséquences de la surpopulation des villes et elles peuvent constituer un frein voire même un revers à la croissance et au développement. Il en va ainsi des problèmes de congestion, de la pollution, de la ségrégation sociale et spatiale, de l'étalement urbain et ses manifestations nuisibles...etc. Autant d'handicaps voire de défis que les villes algériennes doivent relever.

#### **3.1. La nécessaire intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques face à un environnement naturel « hostile » et une croissance urbaine nuisible**

Comme l'affirment J. BASTIE et B. DEZERT(1991), la situation et le site font souvent la fortune des villes ou leur handicap. Ceci s'applique aux grandes villes algériennes. En effet, en dépit de leur bonne situation géographique pour certaines d'entre elles (localisation côtière, plaines et vallées ...), les villes algériennes et notamment les plus grandes sont exposées à des risques multiples qui peuvent compromettre sérieusement leur développement tels que :

- des risques d'inondations (Alger, Skikda, Ghardaïa, ...);
- des risques de glissements de terrains (Constantine...);

- des risques sismiques (Boumerdès, Chlef, Alger ... ) ;
- des risques liés à la sécurité des sites industriels (Annaba,...) ;
- des risques liés aux pénuries d'eau et l'avancée du désert.

A cela s'ajoute, le fait que les villes algériennes et notamment les plus grandes d'entre elles, concentrent des externalités négatives liées à leur croissance (surconsommation de l'énergie pour les transports, consommation extensive de sols, la dégradation durable de paysages naturels, source de coûts...etc.).

Le tableau N°2 ci-après montre que durant la décennie 1998 – 2008, l'urbanisation a été alimentée par un croît de plus de 5,5 millions de personnes. Cette croissance urbaine a secrété des besoins en matière de logements, d'équipement collectifs et de services, et a donc fort logiquement contribué à l'apparition d'un phénomène précédemment méconnu et matérialisé par « l'étalement urbain ». Ce phénomène soulève de nombreuses problématiques notamment celles liées à la mobilité, à l'environnement et aux coûts d'urbanisation. Guillaume POUYANNE les a synthétisées comme suit : « L'étalement en vient ainsi à provoquer toutes les externalités négatives de la croissance urbaine :surconsommation d'énergie pour les transports ; surconsommation extensive de sols, qui se traduit par la destruction de l'habitat naturel de certaines espèces ou la dégradation durable de paysages naturels auxquels ceux qui jouissent attribuent pourtant une certaine valeur économique, éparpillement des services publics, enfin source de coûts»( LACOUR et autres, 2005, p.57). Pour sa part, J.F.TROIN note que « l'extension urbaine horizontale considérable, la forte dissociation entre lieux d'habitat et lieux de travail pour les résidents de la périphérie, le fractionnement de l'agglomération en unités multiples obligent à des déplacements longs et massifs. Tout blocage de ces déplacements est une véritable asphyxie de la ville » (TROIN, 2006, p.54).

Dans un contexte marqué par la montée des préoccupations environnementales, les villes algériennes devraient être les initiatrices des débats et réflexions sur les défis environnementaux, énergétiques et climatiques<sup>vii</sup>. Cependant, il est impératif pour elles, à partir du moment où elles concentrent la majorité de la population et des activités économiques du pays, d'engager une réflexion globale axée autour de l'écologie et de la protection de l'environnement. Une telle réflexion devrait être menée en tenant compte des spécificités sociales, économiques, culturelles et morphologiques de chaque ville, comme elle devrait s'insérer dans le cadre d'une vision globale et systémique centrée autour des synergies entre les acteurs et de l'utilisation des ressources locales et des énergies renouvelables (concepts de *villes durables*, d'*économie circulaire*... etc.).

**Tableau n°2 : Evolution et croissance de la population urbaine selon la taille des agglomérations entre 1977 et 2008**

Taille des agglomérations	Population urbaine			Croissance urbaine		Taux d'accroissement annuels moyens	Population urbaine estimée en 2020
	1977	1998	2008	1987-1998	1998-2008	1998-2008	
5 000 à 10 000	1514556	1509348	2165272	-5 208	655 924	3,73	2772585
10 000 à 20 000	1273192	2711755	3283634	1438563	571879	1,96	4204624
20 000 à 50 000	2279481	3434335	4265810	1154854	83145	2,22	5462279
50 000 à 100 000	1847611	2209748	3151727	362137	941979	3,67	4035720
Plus de 100 000	4505594	7098384	9604736	2592790	2506352	3,11	12298661
Total	11420434	16963570	22471179	5543136	5507609	2,89	28773868

**Source :** ONS, R.G.P.H. 2008. Nos estimations pour l'année 2020 sont effectuées sur la base d'un taux annuel de 1.92% représentant la moyenne des taux d'accroissement produits par ONS de la période allant de 2008 à 2020.

### **3.2. La montée de l’informalité et le déficit de citoyenneté**

Profitant des réformes engagées dans les années 1990 et orientées vers l’économie de marché, l’informel s’installe dans nos villes et notamment dans les activités tertiaires (commerces et services). Ce phénomène encore mal appréhendé est souvent accusé d’être responsable du maintien des populations en dessous du seuil de pauvreté et dans la précarité structurelle.

Sur le plan urbanistique et à la faveur d’une nouvelle réglementation <sup>viii</sup> élaborée dans un contexte d’absence d’instruments d’aménagement et d’urbanisme (non encore élaborés ou non encore approuvés), auquel s’ajoute l’instabilité politique, les villes algériennes ont été confrontées à la multiplication des lotissements et des coopératives immobilières licites et illicites, réalisés parfois au mépris des règles d’urbanisme. En effet, la libéralisation du marché foncier a donné naissance à une consommation effrénée de l’espace laquelle fut exacerbée par l’avènement de pratiques spéculatives émanant d’opérateurs privés en quête de rente de tous genre et visant surtout le patrimoine foncier public des villes.

Nos villes sont ainsi livrées à une urbanisation incontrôlée qui est le plus souvent le fait de promoteurs privés exploitant le maximum d’espaces, à des fins de constructions, se développant dans toutes les directions tout en dévorant au passage les parcelles de terrains susceptibles d’accueillir des projets d’équipement publics. C’est ainsi que des conurbations se sont formées autour des axes routiers importants. Cette situation a ainsi engendré de nouveaux problèmes urbains et des surcoûts pour la ville.

Le retour à la stabilité institutionnelle à la fin des années 1990 conjugué à la prise de conscience des pouvoirs publics quant à la nécessité de mieux encadrer une urbanisation de plus en plus problématique, n’a pas empêché le développement des constructions illicites et la poursuite d’une urbanisation anarchique, incontrôlée et envahissante. A cela s’ajoute le phénomène d’habitat précaire, communément appelé bidonvilles qui constitue, à notre sens, la forme

de vie marginale la plus prononcée de l'exclusion sociale, dont l'ampleur fait courir à la ville voire même au pays un risque évident de déstabilisation.

En outre, cette urbanisation galopante, illicite et anarchique a secrété un « déficit de citoyenneté » ayant fait disparaître « les valeurs et pratiques d'une bonne citoyenneté » héritée de modèle traditionnel d'autan (SAFAR ZITOUN, 2012) et aggrave les retards déjà enregistrés par les villes algériennes dans plusieurs domaines. La pertinente question portant sur la manière « d'amener la ville algérienne au droit », reste par conséquent toujours posée et handicape sérieusement le bon fonctionnement des villes algériennes voire même leur développement.

### **3.3. Des villes qui n'arrivent plus à opérer des changements institutionnels pour faire face aux nouvelles réalités émergentes**

Sous l'effet de la croissance urbaine, les aires urbaines fonctionnelles (espace de migrations quotidiennes) sont considérablement élargies. Par contre, les territoires institutionnels (collectivités locales) n'ont pas évolué au même rythme. Il s'ensuit ainsi une fragmentation institutionnelle des espaces urbains algériens et notamment des plus grandes villes du fait qu'elles sont toujours gérées par des institutions classiques incarnées par deux organes : les assemblées de communes et l'assemblée de wilaya. Ces deux organes demeurent toujours à des degrés divers sous le contrôle et la tutelle du wali...Une telle configuration hiérarchique selon R. SIDI BOUMEDINE « ôte tout pouvoir aux élus, morcelle les décisions sur la ville, fait pénétrer le pouvoir de l'administration au plus profond de la ville » (BOUMAZA et autres, 2006)

Dans les conditions actuelles, les villes algériennes, au vu des transformations profondes qu'elles ont enregistrées sur le plan infrastructurel et socio-économiques nécessitent des systèmes de gouvernance se démarquant du mode de gestion en cours qui est devenu par la force des événements obsolète. Ce dernier à notre sens est incapable d'assurer la pérennité des villes surtout dans ce contexte

marqué par les diverses tensions secrétées par l'ampleur de l'urbanisation.

En effet, les villes ne pourront garantir leur développement qu'avec des structures politiques et administratives solidement établies en tant qu'institutions permettant d'une part, d'avoir des visions globales et d'améliorer la coordination stratégique des acteurs et d'autre part, de participer à la formation d'un esprit collectif autour des projets initiés par les villes. De ce fait, les villes algériennes nécessitent des institutions consolidées<sup>ix</sup> ne permettant pas la dissociation entre le territoire institutionnel et le territoire fonctionnel à l'image des communautés urbaines françaises. Ces structures de gouvernance ne doivent aucunement rivaliser avec le pouvoir central et devraient plutôt travailler dans le sens de promouvoir et de faciliter la bonne gestion capable de faire participer tous les acteurs au processus de décision politique et économique tout en veillant à assurer une meilleure coordination entre ces derniers. Cela passe alors inévitablement par le passage à une forme de gouvernance s'adossant à une situation de proximité mixte qui combine les proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle pour en faciliter la coordination (ZIMMERMANN, 2008, pp.105-118). En effet, l'approche en termes de proximités développée par l'école française, permet en l'occurrence de fournir des éléments de compréhension des mécanismes de développement des territoires et d'élaborer des instruments d'intervention et de pilotage des dynamiques de gouvernance, dans leurs dimensions concertatives et conflictuelles (TORRE et BEURET, 2012, p. 6). Pour ce faire, il est impératif d'engager de véritables réformes institutionnelles capables de mettre fin aux lourdeurs administratives générées par les politiques du tout Etat et les différents fléaux qui lui sont sous-jacents (corruption, clientélisme...). Rappelons dans cet ordre d'idées ce constat de l'OCDE (2000) relatif à la corruption, au début des années 2000, dans un Forum mondial sur la gouvernance : « La corruption sape la confiance de l'opinion dans les institutions politiques et aboutit à un mépris de l'Etat de droit ; elle fausse l'allocation des ressources,

provoque un gonflement des dépenses dans les marchés publics et porte préjudice à la concurrence sur le marché. Elle produit des effets dévastateurs sur l'investissement, la croissance et le développement ». En effet, l'absence d'un Etat de droit reposant sur un édifice institutionnel solide et fiable capable de lutter contre ces maux, le pari semblerait non tenable et le développement économique resterait une chimère.

#### **4. Conclusion**

Les thèses qui considèrent la ville comme moteur de la croissance voire même du développement économique ne sont, pour paraphraser M. POLESE, ni vérifiables, ni réfutables (BOURDEAU-LEPAGE et autres, 2012, p.77). Il est néanmoins clair que l'existence d'une relation *positive* entre la ville et le développement est avérée. Ainsi et de manière générale, il ne saurait y avoir de développement sans infrastructures ou services publics de qualité. En Algérie, les programmes d'équipements et d'infrastructures dont les villes ont bénéficié constituent des signes forts qui peuvent contribuer à l'amélioration de leur image et de leur attractivité économique. Cela permet la vérification de notre première hypothèse de départ qui considère que les villes algériennes présentent des opportunités à faire valoir pour participer à l'effort de développement économique. Toutefois, cet objectif risque d'être altéré par des manifestations nuisibles auxquelles les villes algériennes sont confrontées : pollution, pauvreté, spéculation foncière, manque de civisme, congestion... et que traduisent régulièrement les mauvais classements que récolte notamment la première ville du pays, Alger, dans les différentes évaluations mondiales (mauvaise qualité de vie, insécurité, cherté...etc.). A cela s'ajoute un mode de gouvernance qui ne rompt pas avec les pratiques centralisatrices des périodes précédentes et qui continue à maintenir les villes à la merci de l'Etat (centralisation des pouvoirs et des ressources financières). Ainsi la deuxième hypothèse émise dans cette recherche se confirme largement du fait que la coordination des acteurs urbains reste une condition sine qua none

pour la réussite des actions publiques engagées notamment dans des stratégies de développement économique.

En effet, pour pouvoir constituer des « pôles » de développement et de création de richesses, les villes algériennes doivent disposer de capacités organisatrices amplifiées ainsi que d'un mode de gouvernance qui intègre les différents acteurs de la ville aux intérêts divergents. Dit autrement, un mode de gouvernance qui soit capable d'élaborer et de défendre une stratégie intégrant des séries de mesures qui répondent à des principes de bases tels qu'énoncés par A. BAILLY et qui ont pour nom : efficacité économique, intégration urbaine, gestion métropolitaine, lutte contre l'exclusion et le chômage, amélioration de l'environnement (BAILLY et HURIOT, 1999, p.271).

## **5. Liste Bibliographique :**

- AUGUSTIN J.P. et FAVORY M.,(2010), « 50 questions à la ville : comment penser et agir sur la ville » , maison des sciences de l'homme d'aquitaine, France.
- BAILLY (A.) et HURIOT J.-M.(1999), « villes et croissance. Théories, modèles, perspectives », Ed. Anthropos, Paris.
- BAIROCH P.,(1985) « De Jéricho à Mexico, ville et économie dans l'histoire », Ed. Gallimard, Paris.
- BASTIE J., DEZERT B.,(1991), « La ville », édition MASSON, Paris
- BOUMAZA, N.(2006) (Dir) « Villes réelles, villes projetées, villes maghrébines en fabrication », Ed. Maisonneuve et Larose.
- BOURDEAU-LEPAGE, L.(2012). « Regards sur la ville », Ed. Economica, Paris, 2012.
- FLORIDA R. (2005). "Cities and the Creative Class", New York-London, Routledge.
- FUJITA M. et THISSE J. F.,(2003). « Economie des villes et de la localisation » Ed. de boeck, Bruxelles.
- GLAESER E., (2011). « Triumph Of The City: How Our Greatest Invention Makes Us Richer, Smarter, Greener, Healthier and Happier" Penguin Books, New York.
- HURIOT, J.M. et BOURDEAU-LEPAGE, L. (2009). « Economie des villes contemporaines », Ed. Economica, Paris.
- JACOBS A.,(1992). « Les villes et la richesse des nations : réflexions sur la

- vie économique », Ed. Boréal, Montréal..*
- JOUVE B., et LEFEVRE C.,(1999). « *Villes, Métropoles .Les nouveaux territoires du politique », Ed. Economica. Paris.*
- KUBLER D., (2013), « *Vers une nouvelle gouvernance territoriale des espaces métropolitains en suisse ? L'exemple de la métropole Zurichoise », in VODOZ L., THEVOZ L., FAURE P., « Les horizons de la gouvernance territoriale », Presses polytechniques et universitaires romandes, Suisse*
- LACOUR, C. et PUISSANT S.,. (1999). «*La métropolisation, croissance, diversité, fractures », Ed. Anthropos, Paris.*
- LACOUR, C, PERRIN E.et ROUSIER N., (2005). « *Les nouvelles frontières de l'économie urbaine », Ed. de l'aube, paris.*
- SIINO C., LAUMIERE F. et LERICHE F., (2004). « *Métropolisation et grands équipements structurants », Ed., PUF, Paris.*
- TREMBLAY D-G. et TREMBLAY R.,(2006) « *la compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie. Enjeux et défis »,Ed. Presse de l'Université de Québec.*
- TROIN. J.F. (2000), « *Les métropoles des sud », Ed. Ellipses, Paris.*
- TROIN, J.F., (2006) (sous la direction de) « *Le grand Maghreb, mondialisation et construction des territoires », Ed. Armand Colin, Paris.*
- TORRE A. et BEURET J-E., (2012). « *Proximités territoriales », Ed. Economica, Paris.*
- YATTA, F.P, (2006). « *Villes et développement économique en Afrique », Ed. Economica, Paris.*
- COTE M.,(1997), « *Métropoles et petites villes : des formes nouvelles de territorialisation »in revue Repères N°3, Ed. MARINOOR, Alger.*
- GLAESER E., (1996). "Why Economist Still Like Cities. As the information Age dawns, the dismal science has cheery news for urban America", *City journal, spring*
- LEGALES P., 1995, *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, in revue française de science politique 45(1), pp.57-95.*
- VIVANT E., (2006). «*La classe créative existe-t- elle ? », in Les Annales de la Recherche Urbaine.*
- ZIMMERMANN J.B.(2008). « *Le territoire dans l'analyse économique : proximité géographique et proximité organisée », revue française de gestion.*

*ALIJANI S. et FRANK L.(2011), « Les impacts de la gestion aéroportuaire sur le développement des territoires : Le cas de l'aéroport d'Ottawa », Actes du 11<sup>ème</sup> colloque Territoires, Emplois, Espaces et Politiques publiques, Metz (France).*

*FONTAINE J.,(2012). « Le réseau urbain algérien : de l'extraversion coloniale au réseau hiérarchisé et auto –centré actuel », in colloque international sur « La ville Algérienne, 50ans après : bilan et visions d'avenir », E.P.A.U , Alger .*

*SAFAR ZITOUN M.,(2012). « Les villes algériennes aujourd'hui, entre règne de l'informalité et violence urbaine : des citadinités réinventées et précaires », in colloque international sur « La ville Algérienne, 50ans après : bilan et visions d'avenir »,EPAU, Alger.*

*Décret présidentiel N°4-128 du 19 avril 2004 portant ratification avec réserves de la convention des Nations Unies contre la corruption, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York le 31 octobre 2003, le J.O.R.A N°26 du 25 avril 2004.*

*Décret présidentiel N°06-137 du 10 avril 2006 portant ratification de la convention de l'Union Africaine sur la prévention, et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo le 11/07/2003 , le J.O.R.A.D N°24 16 avril 2006.*

*Loi N°06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption publiée dans le J.O.R.AD N°14 du 08 mars 2006.*

*O.C.D.E. 2000 , « Lutte contre les pots-de –vins et la corruption contre la corruption » Rapport de synthèse.*

*<http://www.ons.dz>*

---

<sup>i</sup> Les avantages des économies d'agglomérations trouvent leur fondement dans la littérature découlant de la pensée marshallienne sont illustrés par :

- La disponibilité d'inputs spécialisés qui contribue à faire baisser le prix unitaire ;
- L'existence d'une infrastructure moderne et l'opportunité de son développement qui contribue à réduire les coûts de transport ;
- La constitution d'une main d'œuvre qualifiée et l'émergence des compétences (idées nouvelles) grâce à l'expérience cumulée de l'ensemble des

producteurs et des formes d'éducation, de culture technique, portée par le milieu familial et communautaire.

<sup>ii</sup> JACOBS J , dans son ouvrage intitulé « the economy of cities », publié en 1969, considère que l'agriculture ne peut être productive à moins d'incorporer un nombre de biens et de services produits dans la ville ou transférés de la ville. En effet, la thèse de la primauté de la ville sur le développement de l'agriculture apparaît sur le titre du premier chapitre « cities first – rural development later ». Cette thèse n'est reconnue que suite à l'apparition des travaux de R. LUCAS sur les effets externes du capital humain où il a souligné l'importance des villes dans le processus d'accumulation du capital humain et la croissance économique : «On the Mechanics of Economic Development », Journal of Monetary Economics vol 22,1988, pp.3-42.

<sup>iii</sup> Il y a lieu également de consulter l'article de VIVANT E. ,«La classe créative existent- elle ? », in Les Annales de la Recherche Urbaine, 2006, pp.155-161.

<sup>iv</sup> Une métropole urbaine est définie comme une agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300 000 habitants et qui a pour vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales (définition extraite de la loi 2001–20 du 12/02/2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire).

<sup>v</sup> Indice de Jefferson, exprimé par le rapport entre la première ville (Alger) et la seconde ville (Oran) ; indice de Stewart, exprimé par le rapport entre la première ville (Alger) et les trois villes de rang immédiatement inférieur.

<sup>vi</sup> Ces programmes sont qualifiés par le journal du monde du 24juin 2005 de travaux d'hercule.

<sup>vii</sup> Au milieu des années 1990 dans la foulée de la conférence des nations unies - Habitat II- tenue à Istanbul en 1996 ayant pour objectif de sensibiliser les dirigeants et responsables politiques sur les conséquences de la croissance démographique urbaine, la notion de ville durable a fait son apparition et des travaux sur les villes durables, sur les villes économes en énergie et peu émettrices de gaz à effet de serre ont émergé avec force.

<sup>viii</sup> La Loi 90/25 la 28/11/1990 portant orientation foncière et le décret 93/03 du 01/03/1993 relatif à la promotion immobilière reconnaissent au secteur privé le droit de s'engager dans l'activité immobilière au même titre que le secteur public.

<sup>ix</sup> Cette forme d'organisation que nous proposons, contrairement à l'école des choix publics qui prône la fragmentation institutionnelle, considère qu'en termes d'organisation institutionnelle des villes, il faut constituer des institutions métropolitaines puissantes couvrant les aires fonctionnelles urbaines. Cette approche se fonde sur une conception wébérienne de l'Etat, elle est appelée l'école « des réformateurs métropolitains ». La littérature sur ces approches est abondante, on peut se référer utilement à JOUVE B., et LEFEVRE C., (1999), « Villes, Métropoles. Les nouveaux territoires du politique », éditions Economica, paris.